

**Direction : Direction Générale**

**Secrétariat Général**

**REF : SECGEN2008034**

**Signataire : MG/MD**

**OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du comité des œuvres sociales (COS) des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Comité des Œuvres Sociales des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers et plus particulièrement l'article IV, alinéa 3, précisant que le conseil municipal désigne 2 membres pour représenter la municipalité,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus, «Aubervilliers en marche pour le changement» et M. KETFI du groupe "Changer à gauche pour Aubervilliers" ayant voté contre.

**DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE : Désigne deux membres pour siéger au conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales des personnels (COS) et des établissements publics communaux :

Titulaire : Evelyne YONNET

Suppléante : Mériem DERKAOUI

le Maire,